

**Direction : Direction Vie des Quartiers**

**Contrat de Ville**

**REF : CDV2005006**

**Signataire : SM**

**OBJET : Signature de la convention avec la caisse des écoles d'Aubervilliers concernant le remboursement des dépenses de personnel engagées par la ville pour la mise en place du dispositif de réussite éducative et acceptation du financement**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 (Titre III-chapitre 128, programme 15 et 16) relative à la mise en place des dispositifs de réussite éducative,

Vu la convention passée entre la ville et la caisse des écoles relative à la mise en œuvre du dispositif de réussite éducative autorisée par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2005 .

Vu la convention concernant le projet : « Remboursement des dépenses de personnel engagées par la ville »

Vu le budget,

A la majorité des membres du conseil, M. FRANCOIS ayant voté contre, M. HAFIDI n'ayant pas pris part au vote,

DELIBERE :

**Article 1** : signe la convention avec la caisse des écoles concernant le financement du projet : « Remboursement des dépenses de personnel engagées par la ville » pour un montant de : 42.522 euros.

**Article 2** : La recette sera imputée au budget de l'exercice en cours (304-70 871)

Le Maire